

En premier lieu, comme le savent tous les députés, les sténographes s'attendent depuis quelque temps à une majoration de leur traitement. Elles ont soumis un mémoire et des observations ont été présentées en leur nom au cours de la session actuelle. Toute la Chambre serait heureuse d'apprendre qu'on étudie favorablement cette demande. Il y a assez longtemps déjà que les sténos n'ont pas obtenu de relèvement de leur traitement et je suis sûr que les circonstances justifient leur demande.

Ma deuxième question, sur laquelle je suis revenu nombre de fois déjà, a une portée plus éloignée. Je désire savoir si l'on a songé à établir une sorte de plan de pension pour les sténos et autres employés de la Chambre des communes qui ne participent pas à des plans déjà constitués. Il me semble qu'à notre époque surtout, il est injuste que des gens qui occupent un même emploi pendant nombre d'années n'aient l'occasion de participer à aucune caisse de retraite. L'une des difficultés, je le sais, tient à ce que nous voulons, avec raison, que ces personnes soient à l'emploi de la Chambre des communes plutôt qu'à l'emploi du Gouvernement. Il nous faut donc prendre certaines précautions.

Ma troisième et avant-dernière question a trait à la période qui s'écoulera entre la prorogation de la présente session et le commencement de la prochaine. D'ordinaire, l'intersession étant assez longue, les employés de session sont réduits à accepter tout travail qu'ils peuvent trouver, même si quelques-uns d'entre nous trouvent que ce ne soit guère juste. Pour ma part, j'aimerais qu'ils soient employés à l'année. Cette fois-ci, la période entre la fin de la session qui s'achève et le début de la prochaine sera suffisamment longue pour que ces employés souffrent du froid et de la faim parce qu'ils ne retireront aucun revenu, mais pas assez longue pour qu'ils puissent obtenir un autre emploi. Je me demande s'il ne serait pas possible d'engager provisoirement quelques-uns de ces employés, du moins pendant la conférence fédérale-provinciale qui aura lieu à Ottawa et qui, si je ne me trompe, doit se tenir dans cet édifice même.

Ma dernière question se rapporte à ce qui est arrivé plusieurs fois aux employés de session, quand ils se sont vus subitement sans emploi. Je me souviens d'une année, entre autres, où la prorogation avait eu lieu à une heure du matin. Or, quelques sténographes et autres employés, qui avaient fini leur journée de travail la veille au soir, à six heures, ignoraient que la session avait pris fin. Quand ils sont revenus au Parlement, le lendemain matin, ils ont constaté que leurs noms avaient

été biffés de la liste et qu'ils n'avaient plus d'emploi. Quand des députés restent ici quelques jours après la fin de la session pour terminer leur travail, ils obtiennent d'ordinaire la permission de garder leurs sténographes, s'ils en ont besoin.

Je me demande si l'on ne pourrait pas modifier quelque peu cette manière de procéder en adoptant quelque régime uniforme et plus acceptable, de façon que ces employés ne perdent pas subitement leur emploi. Je fais cet appel parce que, surtout à cette époque de l'année, ce n'est pas un bien beau cadeau de Noël que de voir son salaire subitement coupé deux semaines avant le temps des Fêtes. Voilà les quatre questions auxquelles j'aimerais obtenir une réponse de Votre Honneur.

**M. l'Orateur:** Au sujet des observations que vient de faire le député de Winnipeg-Nord-Centre à propos des devoirs administratifs qui incombent à l'Orateur, je tiens à faire remarquer que l'administration parlementaire relève directement du greffier de la Chambre et du sergent d'armes. Je puis dire ici qu'il m'a fait plaisir de travailler, cette année, en collaboration avec ces deux hauts fonctionnaires, qui, tous les députés en conviendront, ont rendu d'appréciables services à la Chambre.

Le greffier de la Chambre m'a appris qu'il avait reçu une requête, signée par un très grand nombre de députés, priant les hauts fonctionnaires de la Chambre d'étudier l'opportunité de relever les salaires. M'étant entretenu avec le greffier à ce sujet, j'ai conclu avec lui que, si une augmentation était accordée, ce n'était pas à moi ni aux hauts fonctionnaires de le faire, vu l'importance du montant que représenterait une telle augmentation. Si celle-ci était accordée aux sténographes, il faudrait probablement l'accorder aussi aux copistes et autres employés occupant des positions semblables à celles des sténographes. Je prie les députés de croire que nous étudions sérieusement cette question.

Quelques députés m'ont signalé qu'un certain nombre de sténographes étaient ici depuis plus longtemps que d'autres et qu'il serait bon de tenir compte de la question d'ancienneté. D'autres députés m'ont dit de vive voix et par écrit que quelques sténographes étant plus compétentes que d'autres, il serait bon d'instituer un examen d'aptitude afin qu'on puisse procéder à quelque classement.

Je mentionne ces faits pour que les députés sachent que nous examinons sérieusement cette affaire. Une autre question posée avait trait aux pensions. Les hauts fonctionnaires de la Chambre l'examinent aussi, mais il se